

LES ENTREPRISES FRANÇAISES, LE SUCCÈS AUSTRALIEN

**Compte rendu de la table ronde organisée sous la présidence de M. Marc Daunis,
Président du groupe interparlementaire d'amitié France-Australie**

25 juin 2019

Un an après le déplacement du Président de la République française, M. Emmanuel Macron, en Australie, auquel M. Marc Daunis, président du groupe interparlementaire France - Australie a pris part, ce dernier a organisé une table ronde, le 25 juin 2019, sur le thème « *Les entreprises françaises, le succès australien* ».



Participants à la table ronde

Ont participé à cette table ronde : Mmes Cécilia de Foucaucourt et Clotilde Jolivet (Sanofi), M. Marc Simon (SUEZ), Mme Carole Putman et M. Jean-Michel Billig (Naval Group), M. Christophe Bories (direction générale du Trésor), Mme Judith Orsiny-Reclly (Business France), M. Marc Daunis, Président du groupe d'amitié, Mme Catherine Procaccia, vice-présidente du groupe d'amitié, Secrétaire de la commission des affaires économiques, M. Jean-Michel Houllégatte, vice-président, Mme Sylvie Vermeillet, MM. Jacques Bigot, Michel Canevet, Ronan Le Gleut et Rachel Mazuir, membres du groupe d'amitié, Mme Patricia Morhet-Richaud, membre de la commission des affaires économiques,.

Cette table ronde avait notamment pour objet de préparer le déplacement d'une

délégation du groupe interparlementaire d'amitié, en Australie, à Sydney, Canberra, Adélaïde et Perth, mi-septembre.

Outre les objectifs politiques, académiques et environnementaux, ce déplacement aura pour fil rouge la mise en œuvre du Partenariat stratégique rehaussé, conclu le 3 mars 2017, entre la France et l'Australie.



Source : ambafrance.org

I. L'Australie, un partenaire de confiance

À titre liminaire, M. Marc Daunis, Président du groupe interparlementaire d'amitié France-Australie, a rappelé que **l'Australie est un partenaire économique privilégié de la France**. Avec un taux de 2,3 % en 2018 et un taux de chômage de 5,1%, la croissance australienne, ininterrompue depuis 28 ans, est remarquable.

En outre, l'Australie constitue notre 7^e excédent commercial (1,3 milliard d'euros

en 2017). Plus de 600 entreprises françaises, employant plus de 70 000 personnes, y sont implantées, dont 35 figurant dans le CAC 40.

M. Marc Daunis a ensuite insisté sur la **relation de confiance et d'amitié** franco-australienne qui remonte au premier conflit mondial. Constante et pérenne, celle-ci s'est récemment confortée par le **choix de Naval Group**, en compétition avec des projets allemands et japonais, pour la construction de douze sous-marins océaniques à propulsion conventionnelle en 2016.

La négociation, qui s'est conclue par la signature, le 11 février 2019, d'un accord de « partenariat stratégique » sur 50 ans pour 50 milliards de dollars australiens (soit 31,2 milliards d'euros), a donné une nouvelle dimension à la relation bilatérale franco-australienne.

Comme l'a souligné M. Jean-Michel Billig, Directeur exécutif du programme AFS « **Il s'agit de bien plus qu'un accord commercial. C'est le fondement d'une relation stratégique qui répond à une logique.** [...] *L'Australie nous a fait l'immense honneur de nous confier la responsabilité de construire sa souveraineté maritime du XXI^e siècle. [...] La France a choisi de partager le cœur du cœur de sa souveraineté, qui est la force de dissuasion et la force sous-marine française. En échange de cet engagement fort de la France, l'Australie nous a donné l'exclusivité de la construction de sa force sous-marine du futur* ».

M. Angus Mackenzie, Chargé d'affaires à l'Ambassade d'Australie en France, a confirmé que **les relations entre l'Australie et la France sont extrêmement proches et fortes**.

En effet, la France, voisine de l'Australie par la Nouvelle Calédonie, partage de nombreux intérêts notamment en matière de sécurité en Mer de Chine, dans l'Océan Indien et au Moyen Orient.

Dans le domaine économique, si la Chine représente le principal partenaire de l'Australie, **l'Union européenne (UE)** en est **le deuxième**. Les échanges entre l'UE et l'Australie ont atteint 65 milliards d'euros en 2017.

Illustrant la dynamique de cette relation, M. Angus Mackenzie a ajouté que « *les développements récents, tels que la signature du contrat des sous-marins, les visites présidentielles en Australie, les contacts à tous les niveaux entre les*

administrations françaises et australiennes, les entreprises françaises, les investisseurs australiens, sont tous très positifs. Notre niveau de collaboration a atteint son niveau le plus élevé. Au fond de ces bonnes relations actuelles, se trouve un partage de valeurs, d'intérêts plus concrets également dans la région indo-pacifique. ».

II. Un partenariat stratégique ambitieux

M. Marc Daunis a ensuite précisé que le programme de construction des sous-marins australiens s'inscrivait dans le cadre d'un Partenariat stratégique rehaussé, couvrant tous les champs de la relation, conclu à Melbourne, le 3 mars 2017.

Concret et ambitieux, **ce partenariat comprend :**

- **un volet économique**, qui prévoit d'encourager le commerce, les investissements et les partenariats d'entreprises pour permettre notamment « d'appuyer le partenariat entre nos deux pays afin de réaliser le Programme du futur sous-marin australien ;

- **un volet politique**, visant à accélérer le rythme des rencontres politiques de haut niveau ;

- **un volet diplomatique**, portant sur le partage des expériences en matière de gestion de crise et de gestion consulaire ;

- **un volet climatique**, prévoyant de renforcer notre partenariat dans le domaine des énergies renouvelables ;

- **un volet scientifique**, dont l'objectif est d'approfondir notre connaissance de nos écosystèmes respectifs en matière d'innovation et de transferts de technologies ;

- **un volet académique** pour encourager la création de programmes scolaires bilingues et d'écoles binationales dans les deux pays.

L'accord noué avec Naval Group est donc emblématique du partenariat stratégique rehaussé.

Comme l'a rappelé M. Jean-Michel Billig, « *cet accord constitue la colonne vertébrale de ce que pourrait être la relation entre nos deux pays. Cette colonne vertébrale draine non seulement l'ensemble du tissu industriel, à l'initiative notamment de Business France mais aussi de Naval Group [mais entraîne] également le monde éducatif.* [...] *Au-delà du monde éducatif et du tissu industriel, nous souhaitons drainer l'ensemble des activités de recherche* ».

Cette vision proactive du partenariat franco-australien a été également défendue par M Angus Mackenzie qui a fait valoir que « *nombre d'Australiens ont leur emploi grâce à cet investissement et cette implication des entreprises françaises dans l'économie australienne, et ce de longue date. [...]. Cela a été construit sur une base extrêmement solide et nous espérons accueillir de plus en plus de ces sociétés françaises. [...]. Les sociétés françaises appelées à travailler au sein de ce projet [dont Naval Group] vont également se voir accorder une ouverture vers d'autres secteurs très liés, comme par exemple l'espace, l'Australie ayant récemment créé une Agence australienne de l'espace* ».

Par ailleurs, s'agissant du commerce extérieur, M. Christophe Bories, Sous-directeur des relations économiques bilatérales à la Direction générale du Trésor, a mis l'accent sur **la structure des échanges, favorable à la France** puisque les exportations vers l'Australie sont dynamiques et diversifiées. Au-delà des aéronefs, les ventes concernent également le vin comme les produits pharmaceutiques.

Puis M. Marc Daunis a évoqué **le caractère innovant de certaines entreprises françaises** pouvant correspondre à des besoins particuliers sur le marché australien.

Il a mentionné la synthèse des Études économiques de l'OCDE de décembre 2018 sur l'Australie, indiquant qu'« *un grand pas a été franchi en faveur de l'amélioration des conditions d'innovation en Australie avec le Programme national pour l'innovation et la science (NISA, National Innovation and Science Agenda). Celui-ci prévoit des aides financières destinées aux entreprises qui innovent... Dans son budget pour 2018-2019, l'Australie prévoit d'investir 2,4 milliards AUD dans les capacités de recherche, de science et de technologie...* »

III. Les enjeux économiques du développement durable

Le caractère innovant des entreprises françaises trouve à s'appliquer naturellement au développement durable. Le *Bureau of Meteorology* australien et le *Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation* (CSIRO) ont confirmé que **la température en Australie avait déjà crû de 1°C depuis 1910**. Selon le CSIRO, la combinaison des précipitations réduites (20 % depuis 1970) et des températures plus élevées risque d'accroître les dangers d'une sécheresse

prolongée. En outre, l'utilisation du charbon pour produire de l'électricité demeure problématique en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Face à ces enjeux climatiques, existent des réponses innovantes. M. Angus Mackenzie a cité **l'entreprise NEOEN, première productrice indépendante française d'énergie exclusivement renouvelable**, implantée en Australie. Il a également évoqué le **projet de centrale hydroélectrique « Snowy 2.0 »**, dont la valeur totale atteint près de 3,3 milliards d'euros.

M. Marc Simon, Directeur Innovation du groupe **SUEZ**, a fait savoir que **31 % des Australiens sont alimentés en eau potable à partir des usines de production de SUEZ**.



Usine de dessalement par osmose inverse de SUEZ à Perth. Source : SUEZ

En outre, 6,4 millions d'Australiens sont connectés aux installations du cycle de l'eau urbain de SUEZ (eau et assainissement). **SUEZ collecte les déchets de 3,7 millions d'habitants et traite les déchets de nombreuses entreprises**. « *L'Australie est un joyau environnemental et nous avons collectivement tous intérêt à la protéger* », a déclaré M. Marc Simon.

Le groupe, qui s'est implanté en Australie, génère un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard d'euros et y emploie 2 600 salariés.

SUEZ intervient également avec des partenaires australiens et des fonds d'investissement australiens sur l'ensemble des États fédérés.

M. Marc Simon a précisé que la plus-value de SUEZ consiste « *non seulement à apporter des technologies mais surtout à donner des engagements contractuels clés en mains sur des contrats d'ingénierie, de construction et d'exploitation* ».

Soulignant la double nécessité de lutter contre le changement climatique et d'innover, M. Marc Simon a fait part du soutien de SUEZ en faveur, d'une part de « *l'amélioration de la performance opérationnelle des infrastructures d'eau par les solutions digitales (Internet des objets, modélisations, intelligence artificielle) dans lesquelles les entreprises françaises dont SUEZ ont une avance technologique. [...]* » et, d'autre part, d'« *une évolution réglementaire en Australie sur l'économie circulaire* ».

En effet, la sortie de l'économie dite linéaire, grâce à la limitation du gaspillage des ressources, à la prise en compte de l'impact environnemental et à l'augmentation de l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits, pourrait être favorisée notamment par une fiscalité incitative encourageant le **recyclage de la matière et la protection de la ressource en eau**.

IV. L'innovation, l'atout des entreprises françaises

En réponse à M. Jean-Michel Houllégatte, vice-président du groupe interparlementaire d'amitié sur les perspectives de coopération économique, M. Angus Mackenzie a évoqué les collaborations franco-australiennes dans le domaine de l'informatique quantique, celui de la fintech...

Le Big Data et l'intelligence artificielle ont été également identifiés par l'ensemble des participants comme secteurs porteurs pour les entreprises françaises. Le secteur pharmaceutique, représenté à la table ronde par **Sanofi**, constitue un de ces secteurs car **vecteur d'innovation**. Mme Clotilde Jolivet, Directrice Relations Gouvernementales chez Sanofi, a fait savoir que le groupe vise à s'engager encore plus dans la digitalisation du domaine de la santé.

Rappelons que l'Australie, 13^e économie mondiale, représente un marché à fort potentiel, notamment pour les secteurs pharmaceutique et cosmétique. Avec une population de près de 25 millions d'habitants, un niveau élevé d'espérance de vie, un système de santé robuste associé à un bon taux de couverture, l'Australie constitue un marché pertinent pour les entreprises biopharmaceutiques. C'est pourquoi Sanofi avec 750 salariés, s'y est implantée, et a investi dans un site de production à Brisbane. Toutefois, Mme Clotilde Jolivet s'est déclarée inquiète sur les impacts éventuels de la réforme de prise en charge des frais de médicaments en Australie.

V. Les négociations de l'ALE, un chapitre pharmaceutique ?

Outre les secteurs porteurs, les sénatrices et sénateurs se sont intéressés aux négociations d'un accord de libre-échange (ALE) entre l'Australie et l'Union européenne. M. Marc Daunis a rappelé que **les négociations d'un ALE ont été lancées le 18 juin 2018** à Canberra. Trois sessions ont déjà eu lieu (juillet et novembre 2018 ; mars 2019). Cet accord revêt un intérêt particulier depuis la sortie programmée du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Nonobstant les points de convergence, la France défend l'obtention d'un chapitre sur **le développement durable, les appellations contrôlées ainsi, que les intérêts de ses Pays et Territoires d'Outre-Mer**.

En réponse à la question de M. Marc Daunis sur les éventuels progrès attendus de ces négociations concernant l'accès au marché australien, Mme Clotilde Jolivet a rappelé que Sanofi plaide pour **l'inclusion d'un chapitre spécifique sur les médicaments à usage humain**. Soulignant préalablement que la demande mondiale de médicaments devrait doubler dans les dix prochaines années, elle a attiré l'attention sur la nécessité de favoriser l'innovation et les investissements, et de réduire les obstacles au commerce. Elle a précisé que l'inclusion d'un chapitre pharmaceutique pourrait notamment prévoir :

- « *l'engagement envers un système de propriété intellectuelle concurrentiel* », qui tend à récompenser la recherche et la fabrication de pointe ». À titre d'illustration, « *l'Australie propose aujourd'hui une protection des données relatives aux essais précliniques et cliniques d'une durée de cinq ans, alors que l'Union Européenne propose jusqu'à onze ans* » ;

- « *l'harmonisation des normes réglementaires entre les principaux partenaires commerciaux* » ;

- « *l'inclusion d'incitations politiques et de processus robustes pour attirer les investissements directs et indirects dans la R&D* ».

La délégation qui se rendra en Australie au mois de septembre aura l'opportunité d'appréhender concrètement le potentiel que recèle le marché australien pour nos entreprises et d'approfondir les enjeux soulevés lors de cette table ronde. Ce sera aussi l'occasion de valoriser l'expertise des entreprises françaises auprès de ses interlocuteurs australiens.